

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 27 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzelles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Paul POUGET-CHABROLLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2019.

Nombre de conseillers : - en exercice : 9 - présents : 7 - absents : 2 - votants : 8

PRESENTS : M. POUGET-CHABROLLE, Maire – M. SEPTIER et Mme ROMEUF, Adjoints – Mmes BERNARD et NUNES - M. COMONT – Mme BRUN.

ABSENTS : MM. FOULHOUX et GEOFFRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRUN.

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 MAI 2019.**

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 mai 2019, est approuvé à l'unanimité.

**2. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Information du conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal (Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Départ de Mme Laure BEST du T3 cinéma, le 30 juin 2019.

**3. VOIRIE 2020.**

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection de la voie communale n°4 « Les Gruns » et de la voie communale n°25 « Le Besset-Bas », pour un montant prévisionnel de **44 500 € H.T.**

Ces travaux peuvent être subventionnés par :

- le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, à hauteur de 25%, assorti d'un coefficient départemental de solidarité de 0.98 %, soit **10 902 €** ;
- la D.E.T.R à hauteur de 30 % dans la limite d'un plafond de travaux de 100 000 €, sur deux années (montant subventionné en 2019 : 50 060 €), soit **13 350 €**.

**4. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DE SAINT-DIER-D'Auvergne.**

Cette participation s'élèvera à 750 € par enfant et par an, pour les exercices budgétaires 2019 et 2020.

**5. COUPES DE BOIS 2020.**

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2020, les destinations suivantes :

Mise sur le marché (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition*
<b>Ailloux et autres</b>	2 U	11.3	<b>Irrégulière</b>	<b>Sur pied (bloc)</b>
<b>Chassagne-Buisson</b>	5 A	9.3	<b>3<sup>ème</sup> éclaircie</b>	<b>Sur pied (bloc)</b>
<b>La Fontanne La Guesle</b>	B U	4.7	<b>Irrégulière</b>	<b>Sur pied (bloc)</b>
<b>La Vaisse</b>	E U	5.3	<b>Irrégulière</b>	<b>Sur pied (bloc)</b>
<b>Vindiolet</b>	U	0.5	<b>Secondaire</b>	<b>Sur pied (bloc)</b>

## **6. ADMISSION EN NON VALEUR.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des non valeurs dressé par Mme la receveuse municipale et s'élevant à **7.05 €** pour le budget assainissement.

Cette créance concerne les frais de facturation à l'Agence de l'eau, de la redevance pour la modernisation des réseaux 2016 :

Titre n°12 du 21/12/2017 de 7.05 €.

Cause : Montant inférieur au minimum d'émission d'une facture dans chorus pro.

## **7. MOTIONS.**

- de soutien à l'Office National des Forêts et au régime forestier.
- contre le projet de restructuration présenté par la Direction Générale des Finances Publiques, comprenant notamment la fermeture de la perception de Cunlhat

## **8. DIVERS.**

- Travaux du T4 : L'entreprise BIOU a réalisé les travaux sur la toiture (renforcement de fermes et traitement). L'entreprise VANTALON va intervenir en octobre pour la salle de bain.
- Voirie 2019 : début des travaux prévu le 1<sup>er</sup> octobre.
- Isolation par l'extérieur des bâtiments communaux : versement des Certificat d'Economie d'Energie : 20 339.38 € (montant des travaux : 28 024.82 €).
- Achat d'illuminations de Noël pour l'église : 760 €
- Suite à l'accord de subvention, la nouvelle gravillonneuse a été commandée. L'ancienne va être vendue.
- Remerciements de l'école élémentaire de Cunlhat pour la subvention pour leur classe de mer.
- Réunion pour le bulletin municipal : samedi 19 octobre, à 9h30.
- Un deuxième container pour les ordures ménagères va être demandé pour Darnes.
- Ambroisie : Le comité de pilotage ne s'est pas réuni cette année et il n'y a pas eu de suivi, suite à la démission de l'animatrice.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 20 heures 30.

Affiché à la porte de la Mairie, le 30 septembre 2019.

Le Maire,



Paul POUGET-CHABROLLE.